

MULTIGEST EMERGENTS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: MULTIGEST EMERGENTS
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: KPMG
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

Selon le canal de distribution, la commercialisation pourra être assurée soit par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, soit par Edmond de Rothschild Asset Management, soit par EdRIM Solutions soit par tout autre tiers commercialisateur de l'OPCVM. Les responsabilités afférentes à la commercialisation de l'OPCVM incomberont à l'entité qui en assure la distribution ou le placement.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Actions internationales.
- **OPCVM d'OPCVM :**
Jusqu'à 100 % de l'actif net.
- **Objectif de Gestion :**
L'objectif de gestion est de participer aux opportunités d'investissements présentes sur les marchés émergents en constituant un portefeuille des meilleurs gérants et des meilleurs fonds intervenant sur ces régions. Ces investissements, à dominante actions, seront réalisés à travers une sélection d'OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents, selon tous styles de gestion et toutes tailles de capitalisation.

Par construction et par l'effet de sa diversification, le portefeuille visera à avoir une volatilité sensiblement plus faible que celle habituellement constatée sur les marchés émergents.

- **Indicateur de référence :**
Indice MSCI Emerging Markets en euro.
L'indice MSCI Emerging Markets est représentatif des actions de sociétés cotées sur les marchés émergents. Au 18 octobre 2007, cet indice était représentatif de 838 valeurs, réparties sur 25 pays (Asie, Amérique latine, Europe, Moyen Orient et Afrique). Les cours utilisés sont les cours de clôture, hors dividende. Il est calculé et publié chaque jour sur le site <http://www.msicibarra.com> ou sur ceux des principaux fournisseurs d'information financière : Reuter ou Bloomberg.
Le calcul de la performance de l'indicateur inclut les dividendes.

La comparaison avec l'indicateur de référence est fournie à titre indicatif.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. En fonction des perspectives perçues par le gestionnaire, le portefeuille sera exposé aux actions, obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire par l'intermédiaire de parts ou actions d'OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents. L'exposition à chacune de ces catégories d'instruments financiers pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion, mais l'exposition aux marchés « actions » émergents sera en permanence de 60% minimum. La répartition entre les différents supports d'investissement sera définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés.

S'agissant de la composante « actions » du portefeuille, certains thèmes, pays ou régions spécifiques liés aux anticipations économiques seront choisis, aboutissant à des sur ou sous expositions sectorielles. La part des OPCVM et fonds d'investissement ayant une exposition prépondérante aux actions pourra atteindre 100% de l'actif net du fonds mais ne saurait être inférieure à 60% de l'actif net. La pondération des supports d'investissement spécialisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations n'excèdera pas 40% de l'actif net.

Les OPCVM et fonds d'investissement « actions » utilisés seront essentiellement investis sur les marchés émergents, sur tous styles de gestion, secteurs ou pays. Aucun secteur ne sera structurellement privilégié mais certains choix ponctuels pourront être réalisés selon les anticipations de la société de gestion.

Le processus de gestion se déroule en trois étapes :

- Tout d'abord, un scénario d'allocation par classe d'actifs est déterminé en fonction de différentes analyses ; ces analyses portent principalement sur le contexte macroéconomique, sur les niveaux de valorisation des différents marchés et sur l'évolution de la liquidité selon les classes d'actifs.
- Ce scénario permet, dans un second temps, de définir des anticipations de performance pour chacun des grands segments de marchés (selon les régions, les pays, les secteurs et les tailles de capitalisation) et styles de gestion ; à partir de ces anticipations, est établie une répartition du portefeuille. Certains thèmes spécifiques liés aux analyses économiques sont choisis, aboutissant à des sur ou sous expositions sectorielles. A cet égard, la part des OPCVM et fonds d'investissement « actions » ne pourra pas être inférieure à 60% de l'actif net du Fonds.
- Enfin, les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés selon les conclusions des deux étapes précédentes. Le principal critère de sélection des OPCVM utilisés est la qualité de la gestion, abordée par des critères quantitatifs (étude de performance, risque, corrélations) et qualitatifs (historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, adaptation du processus à l'objectif de gestion, etc...).

Le Fonds est un OPCVM conforme à la directive 85/611/CEE modifiée. Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100 % en parts ou actions d'OPCVM français ou d'OPCVM européens coordonnés ainsi qu'en parts ou actions de « closed-end funds » répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont négociées sur un marché réglementé. Les stratégies des « closed-end funds » éligibles seront compatibles avec l'objectif de gestion du Fonds (actions internationales avec une dominante « marchés émergents »).

Le Fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPCVM. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Le Fonds pourra également investir dans la limite réglementaire de 30 % de son actif net en parts ou actions de « trackers » étrangers cotés ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement étrangers, respectant les conditions fixées par le Code monétaire et financier (article R. 214-25 du Code monétaire et financier) et l'article 19-1-e) de la directive 85/611/CEE modifiée.

Le Fonds pourra investir dans la limite de 10 % de son actif net en parts d'OPCVM de fonds alternatifs de droit français gérés par la société de gestion.

Dans un scénario peu propice à l'exposition au risque « actions », il sera possible d'investir une large partie (40% maximum) du portefeuille sur le marché de taux à court terme. Les OPCVM de taux utilisés pourront être investis sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques. Dans ce cadre, il sera possible d'investir sur des OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents spécialisés sur la dette publique de pays émergents.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. Les instruments dérivés utilisés seront principalement des contrats futures ainsi que des options listées.

Le Fonds pourra chercher à couvrir le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, le portefeuille pourra présenter un risque de change indirect significatif dans la mesure où le Fonds investit dans d'autres OPCVM et fonds d'investissement au sein desquels il peut s'avérer délicat d'appréhender le risque de change sous-jacent, ces OPCVM et fonds d'investissement intervenant de surcroît majoritairement sur des marchés émergents dont les devises peuvent ne pas être couvertes pour des raisons techniques ou pour des raisons liées à un choix du gérant sous-jacent.

Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du Fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

La trésorerie sera gérée via des OPCVM monétaires, des opérations de prise en pension ou des titres de créance négociables. Le Fonds pourra également conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des actions, des obligations et titres de créance négociables, des parts et actions d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement ainsi que sur des instruments à dérivés intégrés cotés.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions. Les stratégies et instruments mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans OPCVM et fonds d'investissement sélectionnés par la société de gestion, eux-mêmes investis dans des instruments financiers. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Si les actions, les marchés financiers ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque actions :

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser. Aucun investissement direct en actions ne sera réalisé mais le Fonds sera bien exposé, indirectement via la détention de parts d'OPCVM et fonds d'investissement « actions », sur cette classe d'actifs.

Risques liés aux marchés cibles (marchés « émergents ») :

Le Fonds investit indirectement et à hauteur de 60% minimum de son actif net dans certains titres comportant un degré de risque supérieur à celui généralement associé aux investissements en actions sur les principaux marchés boursiers, notamment du fait de facteurs politiques et/ou réglementaires locaux. Le cadre juridique de certains pays dans lesquels les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents pourront être amenés à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les titres émis sur certains marchés dits émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux émis sur des marchés plus matures. A cet égard, les actions des pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Ainsi, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risques liés aux petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds pouvant investir à travers d'autres OPCVM et fonds d'investissement dans des titres de sociétés de petite et moyenne capitalisation à hauteur de 40% maximum de son actif net, il peut s'exposer indirectement à plus de risques que ceux représentés par des titres de sociétés plus importantes ou plus matures. Les titres de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante.

Investissements dans des OPCVM et fonds d'investissement non conformes à la directive européenne :

Le Fonds pourra investir jusqu'à 30% de l'actif net dans des OPCVM et fonds d'investissement qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence, qui peuvent encourir d'autres risques, notamment des risques de change, des risques fiscaux pour les actifs investis dans d'autres juridictions, des risques politiques, sociaux ou économiques ou qui peuvent effectuer des transactions sur des instruments financiers comportant des risques importants, tenant notamment à la volatilité des titres et à l'utilisation de produits dérivés.

Risque de change :

Un placement en devises autres que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. Ainsi, en cas d'appréciation de l'euro contre d'autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes stratégies suivies par les OPCVM sous-jacents, ainsi que sur la sélection de ces OPCVM. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les stratégies ou les OPCVM les plus performants.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs personnes physiques et morales.

Parts C : tous souscripteurs.

Montant minimum initial de souscription des parts C : 1 part.

Parts I : principalement personnes morales / investisseurs institutionnels.

Montant minimum initial de souscription des parts I : 100.000 EUR

Le Fonds s'adresse à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais d'une exposition aux actions des pays émergents, tout étant conscients des risques auxquels ils s'exposent et notamment un risque de change indirect potentiel.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts souscrites	5 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts souscrites	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts rachetées	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts rachetées	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	Parts I : 1% TTC* maximum Parts C : 2% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La société de gestion : entre 50% et 100%	Montant de la transaction sur un OPCVM	Sur les transactions : - néant pour les OPCVM du Groupe Edmond de Rothschild - 0,10% + TVA pour les OPCVM externes (mini : 25 € + tva sur les OPC français, 220 € + tva sur les OPC étrangers), Encaissement de coupons étrangers : 5% + TVA
Commissions de mouvement perçues par le Conservateur par délégation BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE **	Par opération sur un OPC alternatif	75 USD TTC par opération sur OPC alternatif

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA

** Banque Privée Edmond de Rothschild Europe est conservateur par délégation des seuls actifs alternatifs du FCP.

Frais de gestion indirects maximum : le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM et fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables ne dépasseront pas 30% TTC de la surperformance.

Le FCP ne supportera aucune commission de souscription à raison de ses investissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents.

Le FCP supportera une commission de rachat de 5% maximum à raison de ses désinvestissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents.

Frais indirects	Assiette	Taux barème
Commission de souscription	Valeur Liquidative X Nbre de parts souscrites ou rachetées de l'OPCVM ou fonds d'investissement sous-jacent	Néant
Commission de rachat*		5% maximum
Frais de gestion des OPCVM composant l'actif du fonds**	Sur la valorisation de l'OPCVM ou du fonds d'investissement sous-jacent	3% TTC maximum

* aux commissions de rachat peuvent s'ajouter des pénalités de sortie

** hors éventuelles commissions de surperformance

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents acquis par le FCP sera reversée au FCP.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM.

- Procédure de choix des intermédiaires :

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

- Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger :

Les opérations de pensions livrées sont réalisées par l'intermédiaire de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE dans les conditions de marché applicables au moment de leur conclusion. La rémunération des pensions livrées est intégralement acquise au FCP.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

➤ **Régime fiscal :**

Fiscalité de l'OPCVM : Les Fonds communs de placement étant des copropriétés de valeurs mobilières, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
--

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours ouvrés avant 10 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en parts ou en millièmes de part, à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

Les parts « I » et « C » sont émises en montant, en nombre entier de parts ou en millièmes de part.

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de mars.

➤ **Affectation des revenus :**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.). La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

EdRIM Gestion
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Frais de Gestion</i>	<i>Montant minimum initial de souscription</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts C	FR0010538314	Capitalisation	Euro	2% TTC*	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010558031	Capitalisation	Euro	1% TTC*	100.000 €	Principalement personnes morales / investisseurs institutionnels

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 20 novembre 2007. Il a été créé le 18 décembre 2007.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

EdRIM SOLUTIONS est à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 00 33 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 00 33 1 40 17 23 67

Site internet : www.edrim.fr

Selon le canal de distribution, la commercialisation pourra être assurée soit par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, soit par Edmond de Rothschild Asset Management, soit par EdRIM SOLUTIONS soit par tout autre tiers commercialisateur de l'OPCVM. Les responsabilités afférentes à la commercialisation de l'OPCVM incomberont à l'entité qui en assure la distribution ou le placement.

Date de publication du prospectus : 4 juillet 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

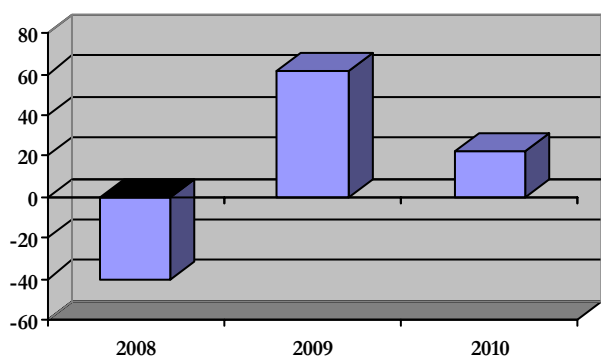
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM. AU 31 DECEMBRE 2010 – PART C –
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO**

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

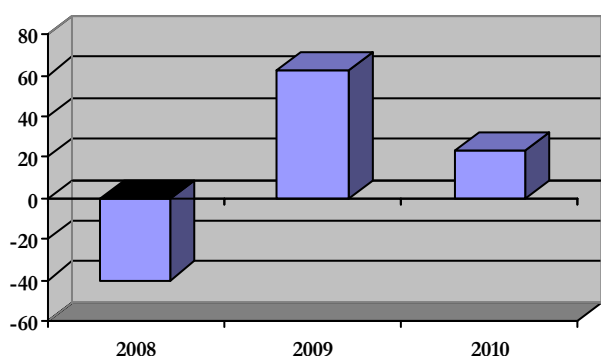
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	22,16%	5,49%	-
MSCI Emerging Markets	24,45%	0,25%	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM. AU 31 DECEMBRE 2010 – PART I –
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO**

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	23,30%	6,32%	-
MSCI Emerging Markets	24,45%	0,25%	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
PARTS C**

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,31%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		1,53%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-0,22%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,22%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,22%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,53%	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
PARTS I**

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,31%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		1,53%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-0,22%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,22%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,22%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,53%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

S'agissant d'un Fonds investi en totalité dans d'autre OPCVM, cette rubrique n'est pas applicable.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pension livrées	100 %
Titres de créance	0 %
Obligations	0 %